



## **LA CHARTE ACHATS et DEVELOPPEMENT DURABLE**

TRAIDIS s'engage à défendre et à promouvoir les valeurs du Développement Durable. Elle s'assure que ses fournisseurs et sous-traitants étrangers respectent ces mêmes règles.

- TRAJDIS s'engage à :
  - Vérifier régulièrement que ses fournisseurs se conforment aux exigences éthiques : respect des Droits de l'Homme tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), en particulier l'élimination de toute forme de travail forcé et de travail des enfants et en fait un critère dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants ;
  - Collecter des informations concernant les actions de ses fournisseurs en faveur du développement durable et contrôler leur adhésion à ces principes ;
  - Favoriser la réduction de la consommation d'énergie ;
  - S'assurer, pour tout sous-ensemble acheté entrant dans la composition de ses automates, de la conformité de ses fournisseurs avec les directives européennes WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment) et RoHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances).

Les fournisseurs doivent fournir les certificats de conformité et déclarations correspondants.

A travers ces engagements, TRAJDIS s'assure que ses fournisseurs répondent aux valeurs du développement durable.



## **LA CHARTE ENVIRONNEMENT**

TRAIDIS concrétise son engagement en faveur de l'environnement en appliquant dans ses procédés de production les principes suivants :

- Développer et améliorer ses produits en prenant en compte des critères d'économie d'énergie et de matières premières, en privilégiant les ressources renouvelables, en veillant à limiter les déchets et les effets pouvant affecter l'environnement et en s'assurant que l'élimination des déchets résiduels s'effectue dans des conditions autorisées, responsables, et contrôlées ;
- Veiller à ce que ses sous-traitants et fournisseurs fonctionnent selon ces mêmes principes ;
- Développer et fabriquer des produits sûrs au regard de leur usage, consommant peu d'énergie, respectueux de l'environnement et pouvant être recyclés ou éliminés de façon contrôlée, y compris leur emballage ;
- Participer aux efforts d'amélioration de la protection de l'environnement ;
- Appliquer des lignes de conduite rigoureuses selon les directives des autorités ; les améliorer en permanence à la faveur des progrès technologiques et des nouvelles données de l'environnement.



## LA CHARTE SOCIALE

### **Droits de l'Homme**

Pour ce qui la concerne, TR Aidis encourage et respecte la protection des Droits de l'Homme tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les conventions de l'OIT, et en particulier l'abolition de toute forme de travail forcé et de travail des enfants.

### **Santé et sécurité au travail**

Les salariés sont la valeur clé de la Société ; TR Aidis s'engage à leur assurer des conditions de travail sécurisées, saines et agréables.

### **Liberté d'association**

Traidis respecte la liberté d'opinion et d'expression et s'engage à pratiquer un dialogue ouvert avec ses salariés et avec leurs représentants lorsqu'ils existent, pour les décisions importantes les concernant directement. En conséquence, TR Aidis reconnaît à ses salariés la liberté d'adhérer, dans le cadre de la législation applicable, à des organismes de leur choix, et s'engage à ne pas pratiquer de discrimination vis-à-vis d'un salarié ni à le défavoriser en raison de son adhésion ou de sa non-adhésion à un syndicat.

### **Non-discrimination**

TR Aidis ne pratique aucune discrimination à l'égard de ses salariés que ce soit en termes d'âge, de race, d'origine ethnique, ou de sexe, d'orientations sexuelles, de situation familiale, de croyances religieuses, de nationalité ou de handicap, et s'engage à les traiter avec dignité et en respectant leur vie privée. Cela s'applique également aux relations entre salariés.

### **Respect des droits et de la dignité**

TR Aidis respecte les droits et la dignité de ses salariés et s'interdit toutes formes de menaces ou de pouvoir abusif. Ainsi, TR Aidis ne saurait pratiquer des mesures disciplinaires à l'égard d'un salarié ni provoquer son départ en raison de l'usage qu'il fait de ses droits légitimes. De plus, la Société interdit toute forme de châtiments corporels, d'agressions verbales ou de harcèlement, de tels actes étant contraires au respect de la dignité humaine.

### **Fournisseurs et sous-traitants**

TR Aidis s'assure que ses fournisseurs et sous-traitants respectent les valeurs sociales. En particulier, TR Aidis fera du respect des Droits de l'Homme un critère décisif dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants. TR Aidis se réserve le droit de contrôler leur adhésion à ces principes.

### **Développement professionnel**

TR Aidis favorise les opportunités de carrière motivantes à ses salariés. En plus d'offrir des rémunérations et avantages motivants et équitables, TR Aidis encouragera la formation continue et l'épanouissement professionnel de ses salariés, et veillera à un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle.



## **LA CHARTE DE DEONTOLOGIE**

1. Les activités de TRAJDIS doivent être exercées dans le respect des lois et règlements en vigueur et conformément aux principes d'éthique les plus stricts. L'ensemble des salariés doit faire en sorte que TRAJDIS se conduise de façon équitable dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs et ses concurrents, et respecte notamment les réglementations relatives à la concurrence. A cet égard, TRAJDIS s'interdit toute pratique ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence.
2. TRAJDIS ne pratique aucune discrimination à l'égard de ses salariés que ce soit en termes d'âge, de race, d'origine ethnique, ou de sexe, d'orientations sexuelles, de situation familiale, de croyances religieuses, de nationalité ou de handicap, et s'engage à les traiter avec dignité et en respectant leur vie privée. Cela s'applique également aux relations entre salariés.
3. Dans ses relations avec les clients ou les fournisseurs, TRAJDIS s'interdit toute pratique frauduleuse et tout acte pouvant être assimilé à de la corruption.
4. Les salariés ne doivent pas tirer profit des biens ou des informations appartenant à TRAJDIS, les commercialiser ou les exploiter. Ils ne doivent pas non plus faire état de leur position pour obtenir des avantages personnels. Ainsi, les salariés ne peuvent accepter que des cadeaux ou invitations de valeur symbolique, sans influence sur leurs activités professionnelles et licites. Un salarié ne peut accepter d'un client, d'un fournisseur TRAJDIS, ni argent, ni cadeau, ni invitation ayant une valeur autre que symbolique.
5. Les salariés, quels que soient leur fonction, doivent éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects (y compris ceux de leur famille proche) et ceux de TRAJDIS. Ces situations de conflit concernent notamment la fourniture de prestations (en tant que salarié ou non) à des sociétés concurrentes, clientes ou fournisseurs de TRAJDIS.
6. TRAJDIS encourage et respecte, pour ce qui la concerne, la protection des Droits de l'Homme tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier l'élimination de toute forme de travail forcé et de travail des enfants, et en fait un critère dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants.
7. TRAJDIS s'engage en faveur de la protection de l'environnement et, pour ce qui la concerne, prend toutes initiatives pour adopter des procédés de fabrication et une attitude responsable dans ce domaine et à encourager le développement et l'application de technologies favorables à l'environnement.
8. TRAJDIS respecte la confidentialité des informations relatives aux personnes (salariés ou tiers) qu'elle détient.
9. Les salariés doivent assurer la protection des informations confidentielles, appartenant à TRAJDIS et à ses clients, dont ils ont connaissance. TRAJDIS considère que la propriété intellectuelle et autres informations confidentielles constituent une valeur essentielle pour l'entreprise. TRAJDIS prend toutes mesures appropriées pour préserver et valoriser son patrimoine intellectuel et respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers.
10. Tous les cadres et dirigeants TRAJDIS sont responsables de l'application de ces valeurs, mais aussi de sa diffusion afin que les salariés en aient connaissance et puissent le respecter.



## LA CHARTE QUALITE

L'objectif de TRAIDIS est d'être considéré par ses clients comme le **meilleur** fournisseur de solutions d'automatisation de traitement des espèces

Chacun au sein de l'entreprise a la **responsabilité** de **satisfaire pleinement** nos clients en **anticipant** ou en **répondant** à leurs **besoins** et **attentes** avec des solutions et services performants.

Notre politique qualité est définie et pilotée selon les **principes de management et les comportements** suivants :

- Construire des **relations mutuellement bénéfiques** avec nos clients, leur garantissant un succès à long terme grâce à la **connaissance de leurs besoins** ;
- Atteindre nos engagements de **qualité**, de coût et de **délai** ;
- Œuvrer pour **l'amélioration continue** des produits et **l'innovation** en s'appuyant sur des processus performants, des mesures appropriées et des études auprès des clients ;
- Favoriser le **travail d'équipe** et utiliser un **langage** et des **processus communs** ;
- Développer les **compétences**, la **créativité**, la **prise d'initiative** et **l'engagement** du personnel grâce à une formation adaptée, et montrer le fort **engagement** et la **mobilisation du management**.



## **LA CHARTE CLIENT**

- Le premier devoir de TR Aidis est de satisfaire ses clients ;
- TR Aidis développe une relation de partenariat avec ses clients ;
- Toutes les personnes de l'équipe TR Aidis participent à la satisfaction des clients, même si elles ne sont pas en relation directe avec eux ;
- Chaque membre de l'équipe TR Aidis contribue à augmenter la satisfaction des clients. TR Aidis s'engage à soutenir chacun dans ce but ;
- Nos processus de fabrication sont adaptés en permanence afin de tendre vers une qualité des produits toujours croissante ;
- Accroître la valeur apportée aux clients est un élément clé dans toutes les orientations prises par la Société ;
- Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement mises en place pour chaque secteur d'activités et les résultats diffusés auprès des services concernés ;
- La formation et les entretiens d'évaluation de chaque salarié prennent en compte la conformité à ces principes.